

Promouvoir une activité artistique ou un projet culturel par la communication digitale

RS5948 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	320n
Formacode(s)	46340
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/03/2022
Date d'échéance	25/03/2025

Certificateur(s)

HARMONIQUES · SIRET : 44947837900026

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Promouvoir une activité artistique ou un projet culturel par la communication digitale » s'adresse aux indépendants, artistes, porteurs de projets, chargés de communication au sein de structures porteuses de projets artistiques et non familiarisés au numérique dans le domaine artistique et culturel souhaitant acquérir des compétences nécessaires à la promotion numérique d'un projet artistique ou culturel.

A l'heure actuelle, il est difficile d'imaginer un projet artistique/culturel sans un soutien sur internet via un site et des pages sur les réseaux sociaux, voire une application dédiée. Le numérique a mis à la disposition des organisateurs d'événements culturels, comme des artistes, des outils liés à l'innovation technologique qui permettent de faire la promotion d'un événement, d'un artiste, d'un disque, d'une exposition etc...

La certification a pour objectifs d'apporter les compétences complémentaires nécessaires permettant d'analyser un produit artistique/culturel afin de pouvoir définir les objectifs opérationnels précis et préparer ainsi un plan d'actions de communication numérique.

Les certifiés pourront définir des actions de communication qui vont servir le plan et établir un planning tout en tenant compte de l'identité visuelle de l'artiste ou du projet culturel, afin de promouvoir l'activité artistique par la numérique et d'atteindre les objectifs opérationnels.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser le positionnement du produit artistique/ou projet culturel, dans un environnement numérique en définissant le/les public(s) visé(s), sa zone de chalandise et sa concurrence possible
- Elaborer un plan d'action de communication numérique en définissant les actions de communication pouvant le servir
- Mettre en place les actions de communication numériques définies dans le plan de communication en les organisant dans un rétroplanning d'activités avec des indicateurs de contrôle
- Piloter le suivi de l'action de promotion de l'activité artistique ou du projet culturel dans l'environnement numérique en utilisant des outils analytiques et en activant des outils de fidélisation

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Artistes indépendants ou non, porteurs de projets, responsables de la communication au sein de structures porteuses de projets artistiques.

Expérience professionnelle minimum : 3 ans.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Deux personnes minimums sont désignées pour représenter le jury de délivrance de la certification :

- Un représentant de l'organisme certificateur HARMONIQUES en tant que Président du jury.
- Une personne professionnelle extérieure à HARMONIQUES dont la qualité est en lien avec la certification visée et totalement indépendant par rapport aux candidats.

Le jury de délivrance de la certification est responsable de l'octroi de la certification.

Base légale

Date de décision	25/03/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/03/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7176

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.harmoniques.fr/formations/porteur-de-projet/promouvoir-une-activite-artistique-ou-un-projet-culturel-par-le-numerique/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5948/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	37
Parcours menés à terme	37
Taux d'achèvement	100 %
Période	05/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	39
Montant total engagé	76 100 €
Coût moyen par dossier	1 951 €
Durée moyenne	32 h
Période	05/2022 – 03/2025
France compétences	98 %
OPCO	2 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.